



LES FEUILLES DE

BONSON

Mairie : 04 93 08 58 39 **N°09**
mairie@village-bonson06.fr **Nov. | 2022**



Le maire Jean-Claude Martin et son équipe vous souhaitent de joyeuses fêtes.

La municipalité renouvelle l'installation des sapins ainsi que les deux crèches, les deux boîtes aux lettres dédiées au Père Noël et les illuminations (en respectant le temps d'éclairage préconisé par la Métropole).

Distribution de colis aux personnes de plus de 65 ans par les élus). Les habitants de tous les quartiers pourront participer en décorant les sapins pour cette troisième édition tout au long du mois de décembre. L'EVS participera à cette animation.

Vendredi 2 décembre

Téléthon au foyer Communal
20 h repas dansant : entrée, petit salé aux lentilles et ses pèguines, dessert 25 euros sur place ou à emporter 10 euros.
Réservation : **06 13 35 17 08**

Samedi 3 décembre

Téléthon au Gabre
16 h pièce de théâtre avec les enfants, vente de gâteaux et boissons
19 h concours de contrée
sur inscription au **06 13 87 06 88**

Mardi 6 décembre

Atelier EVS - création suspensions de Noël
17 h 19 h inscriptions et infos Jessica
06 79 49 49 74

Mercredi 7 décembre

L'EVS organise une sortie au village des crèches à Lucéram
départ **13 h 30**
Inscriptions et infos Jessica **06 79 49 49 74**

Vendredi 9 décembre

Repas de Noël organisé par l'EVS à la salle communale
19 h Inscriptions et infos Jessica
06 79 49 49 74

Samedi 10 décembre

10 h - 13 h Troc de livres, jeu, jouets, disques, vinyles, CD
place désiré Scoffier (salle communale selon le temps)
14 h marché de Noël organisé par l'APE Place Maurice Scoffier

(présence du père Noël avec possibilité de photos, magicien en déambulation, vente de vin et chocolat chauds, différents stands)

Dimanche 11 décembre

Spectacle de Noël pour les enfants offert par la Métropole par la compagnie Elka Bulle « les arts du cirque » à la salle communale à **15 h**

Jeudi 15 décembre

Spectacle de Noël pour les enfants offert par la municipalité, départ au théâtre de la Cité à Nice « Oscar et le grenier de la tante Léopoldine »
Départ 9 h

Vendredi 16 décembre

19 heures collation offerte par la municipalité avec les 13 desserts sur le parvis de l'église
20 h concert gratuit de Gospel en l'église Saint Benoît par le groupe « Joy full »
Réservation
06 85 81 35 66

Jeudi 22 décembre

19 h Messe de Noël en l'église Saint Benoît

Éditorial



Chères Bonsonnoises, chers Bonsonnois,

En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées !

Ce slogan, maintes fois entendu et désormais passé dans le patrimoine publicitaire national, nous avons souhaité nous l'approprier. Ou presque.

La crise énergétique est là ! Et pourtant, nous, à Bonson, nous n'en manquons pas... de l'énergie !

Ni d'idées d'ailleurs, pour continuer à assurer et améliorer le service public auquel vous avez droit tout en assurant une gestion saine des deniers communaux. Et sans augmentation des impôts.

Nous avons, tout d'abord, misé sur la carte du recyclage et des réparations grâce à notre agent technique.

Nous avons, ensuite, procédé à la mutualisation avec les communes voisines via notre adhésion au SIVOM Val de Banquière. Ou encore, renforcé nos liens avec nos partenaires institutionnels, toujours à nos côtés.

Aujourd'hui, nous allons entrer dans la période des festivités de Noël. Tout en maintenant un programme de manifestations qui vous donne entière satisfaction, nous avons souhaité entrer de plain-pied dans cette période de sobriété énergétique qui s'impose à nous.

Ainsi, nous allons diminuer l'intensité des éclairages de Noël, ce qui aura un double effet bénéfique, une diminution de la facture mais aussi de la pollution lumineuse.

Nous allons, enfin, poursuivre notre politique en matière de développement durable pour que nos enfants, demain, puissent eux aussi bénéficier d'un cadre de vie exceptionnel.

Comme vous pouvez le voir, chères Bonsonnoises et chers Bonsonnois, nous restons les mêmes, raisonnables et raisonnés. Mais toujours aussi motivés pour agir à votre service.

Jean-Claude Martin

LA MAISON DE TOUS LES DANGERS



Sécurisation et future démolition de Maison en ruine : les actions menées par la commune se poursuivent

En octobre 2022, après le passage de la tempête Alex, certains administrés alertent la municipalité sur l'état préoccupant d'un bâtiment privé, situé sur le quartier historique du village et mitoyen de plusieurs habitations. La structure de ce bâtiment, à l'état d'abandon depuis plusieurs décennies semblait avoir bougé.

Dès qu'elle a pris connaissance de la fragilité mortifère de cette bâtisse, la commune a diligenté une entreprise spécialisée, qui a conclu à sa dangerosité. Constat entériné par acte d'huissier. Sans réponse du propriétaire, une société civile immobilière dont le siège est à Monaco, la Mairie a immédiatement lancé une procédure de péril imminent auprès du Tribunal administratif qui a rapidement statué en référé puis mandaté un expert. Ce dernier a conclu à un péril grave et imminent obligeant le propriétaire à réaliser les travaux dans les deux mois, ce qu'il n'a jamais fait. Afin de garantir la sécurité des riverains, le Maire de Bonson a également proposé le rachat de cette maison. Offre restée sans réponse de la part des représentants des propriétaires.

Une évacuation et une mise en protection des riverains ordonnées par le Tribunal administratif

Le Tribunal administratif a également ordonné l'évacuation des riverains qui pourraient être impactés par l'effondrement de la maison délabrée, privant ainsi deux familles de l'accès à leur logement. La commune a pris en charge pour l'une d'entre elles le relogement à titre gratuit, et cela depuis le début de la procédure, ainsi que le paiement de tous les frais afférents (eau, électricité...).

Au regard de la complexité du dossier, la commune s'est entourée du concours des services de la Métropole Nice Côte d'Azur, du Conseil Départemental par le biais de « l'agence 06 », de la SEFAB, notre maître d'œuvre et d'un avocat spécialisé. Consciente de l'urgence pour la sécurité des familles, la Mairie a acté la démolition définitive du bâtiment, avec une première phase ayant pour objet la sécurisation du site et du futur chantier de démolition.

NOTRE OBJECTIF : RÉCUPÉRER LES DÉPENSES ENGAGÉES AUPRÈS DU PROPRIÉTAIRE

Des travaux de sécurisation du site pour permettre aux riverains de retrouver leurs maisons sont en cours

Aujourd'hui, les travaux de sécurisation du site ont repris, après une interruption durant laquelle une autre solution technique fut trouvée car il était impossible de démolir le bien sans l'accord du propriétaire. La mise hors d'eau, l'étagage du bâtiment, la pose de bâches,

l'obstruction des ouvertures et la mise en place d'un escalier pour permettre à une famille d'accéder à leur maison, sont les actions concrètes entreprises qui autoriseront la levée de l'imminence du péril et surtout permettront aux riverains évacués de retrouver leur maison. Aujourd'hui, des capteurs ont été posés sur la bâtisse pour prévenir tout danger, tandis que la municipalité va devoir encore saisir le tribunal administratif pour définitivement clore le péril. Le propriétaire a dès lors un an, à

compter de la saisine, pour faire connaître ses intentions. Si un accord n'est pas trouvé, les suites peuvent être multiples comme la saisie du bien par la commune.

De lourdes dépenses compensées par une gestion des finances communales adaptée et agile

Consciente du désarroi et de l'incompréhension des familles, les élus de Bonson tiennent à préciser que le seul responsable de cette situation est bien ce

propriétaire mutique n'assumant pas ses obligations. C'est pourquoi, la commune a pris attache avec nos élus nationaux (Députés et Sénateurs), le Gouvernement, la Principauté Monégasque, les services fiscaux, mais aussi l'AMF (Association des Maires de France) afin de les alerter de cette situation qui touche la sécurité des personnes et des biens. Il faut saluer l'action de Patricia Demas, Sénatrice des Alpes-Maritimes, qui a notamment saisi le gouvernement afin de faire évoluer la réglementation.

« À ce jour, la commune a engagé 286 663,95 euros de dépenses dont 278 878,40 euros de travaux. Notre objectif est bien de récupérer l'argent auprès de ce propriétaire défaillant. Nous avons entrepris toutes les procédures auprès des services fiscaux et du Tribunal de grande Instance de Nice. Chaque fois, nous nous demandons mais comment aurions-nous pu faire si notre gestion rigoureuse ne nous avait pas permis d'assumer cette dépense ? », précise Didier Fraissinet, l'adjoint aux finances de Bonson.

Les actions entreprises par les élus depuis le début de cette situation de péril ont permis à la fois de sécuriser la procédure, d'engager les travaux pour permettre aux familles de réintégrer leur logement. La bonne gestion financière et les aides obtenues ont pu également sanctuariser le budget et les financements de l'ensemble des projets pour lesquels la commune s'est engagée auprès des habitants.

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DES ZONES CONSTRUCTIBLES

PPRIF kézaco ? Sous cet acronyme se cache l'un des dispositifs les importants de votre sécurité : les Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts. Mais c'est aussi, parfois, une difficulté rencontrée lorsque vous souhaitez bâtir sur un terrain.

En effet, le PPRIF est une priorité. Supérieure, en tout cas, au PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain), même si ce dernier autorise cette construction. Et aujourd'hui, à Bonson, le PPRIF ne laisse apparaître que des zones rouges, c'est-à-dire des zones inconstructibles.

Deux réunions techniques se sont tenues en date du 26 juin 2020 et du 21 janvier 2021 en présence de la commune, de la Métropole Nice Côte d'Azur, du SDIS, de l'ONF et des services de la DDTM, afin notamment de présenter la méthodologie d'analyse de l'aléa et le pré-zonage réglementaire.

Conscient de l'enjeu que ce plan de prévention peut représenter pour les propriétaires de notre commune, la municipalité s'est engagée à défendre auprès des services de l'Etat et de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous les dossiers qui permettraient de concilier, à la fois l'intérêt général et la défense des intérêts de chacun des administrés de la commune.

Le Maire, Jean-Claude Martin, et son adjoint Jean-Paul Pittola, en charge notamment des Grands travaux, depuis des mois, avec l'ensemble des

services de l'état, effectuent un suivi important de ces dossiers nécessitant une connaissance très précise de la réglementation mais surtout de notre territoire afin de lever les nombreuses contraintes liées au Plan de Prévention des Risques Naturels.

Ils sont parvenus à reclasser quelques propriétés en zone à risque modéré dans le cadre du PPRIF rendant ainsi un nouvel examen possible de leur constructibilité dans le cadre de la révision en cours du PLUm. Un réel espoir pour faire évoluer la réglementation pour d'autres zones !

En effet, sans le préalable du travail fait autour du PPRIF, aucune évolution du PLUM n'est possible.

Il est dès lors essentiel que les administrés intéressés se mobilisent lors de l'enquête public qui aura lieu sur la commune du 30 janvier au 3 mars 2023.

Elle se fera, en mairie, du lundi au samedi de 9 à 12 heures.

Elle sera diligentée par Giovanni Valastro, commissaire enquêteur dans le cadre de l'élaboration du PPRIF de Bonson, qui tiendra également trois permanences en Mairie de Bonson :

- Lundi 30 janvier 2023 de 9 à 12 heures
- Mercredi 8 février 2023 de 9 à 12 heures
- Vendredi 3 mars 2023 de 9 à 12 heures.

Des rendez-vous à ne pas manquer !

En bref...

BONSON ASSOCIATIONS

Vif succès de la première Matinée des associations ! Tout le monde a profité de l'été indien, le matin du 15 octobre, pour se retrouver lors d'un rendez-vous qui est amené à se pérenniser, la première Matinée des associations. Toutes les associations de la commune étaient présentes, et la population bonsonnoise a répondu en nombre, elle aussi, à cette invitation. Boissons chaudes et froides, accompagnées de viennoiseries, ont été distribuées pour le plus grand plaisir de tous.



L'adressage : un service essentiel

Les Bonsonnois ont enfin... tiré le bon numéro ! Le gros lot ? Désormais, les numéros fleurissent dans les rues de la commune, ce que l'on appelle l'adressage. Et la qualité de l'adressage conditionne le fonctionnement de nombreux services aussi bien publics que privés. Au quotidien, les adresses sont des données clés permettant aux services d'urgence d'intervenir auprès des personnes qui en ont besoin ; d'assurer le raccordement aux réseaux d'eau et d'énergie ; la distribution du courrier et la livraison de colis ; le déploiement de la fibre optique, etc. Il s'agit de l'aboutissement d'un long et fastidieux travail, effectué depuis de longs mois par la municipalité, pour que la base adresse soit opérationnelle en ce début 2023 et que chaque habitant puisse enfin bénéficier de services plus efficaces, conformément à la loi « 3DS ».



Éligibilité à la fibre : quelques précisions

❶ En raison des contraintes techniques, lors du déploiement, il est impossible de fournir une date précise d'éligibilité à chaque habitant.

Néanmoins, vous pouvez aller sur reseaux.orange.fr pour voir votre éligibilité et vous inscrire pour en être avertis.

❷ Une fois que le logement sera éligible, le processus FAI (Fournisseur d'Accès Internet) Orange de commercialisation commencera et vous pourrez alors faire une demande pour être raccordés par le FAI de votre choix. In fine, il est donc conseillé de se rendre sur le site Orange. Une fois éligible, le service commercial vous contactera pour vous proposer de venir raccorder votre logement (sous 10 jours). Informations complémentaires : <https://boutique.orange.fr/eligibilite> <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> <https://cartefibre.arcep.fr/>



EN BREF ET EN IMAGES

Le Pont du Gabre est métropolitain !

C'était un dossier qui trainait en longueur. Son épilogue est enfin intervenu : Le Pont du Gabre, propriété d'EDF, a enfin été transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur début juillet 2022. Le Maire, Jean-Claude Martin tient à remercier, au nom de son conseil Municipal et des Bonsonnois, les services de la Métropole et son Président, Christian Estrosi, pour le travail effectué et l'attention particulière qu'ils portent à notre Commune.





LA CHAPELLE SAINT-JEAN-BAPTISTE RESSUSCITÉE

Cette inauguration est l'épilogue d'une belle histoire. Un conte de fées débuté en 2021 par la prise de conscience de l'équipe municipale, tout juste élue, de la richesse du patrimoine sacré de Bonson. Afin de le préserver, puis le valoriser, il fallait agir... Et comme les histoires sont souvent faites de belles rencontres, celles du maire, Jean-Claude Martin, avec Jean-Paul David, président de l'Association des Maires du Département et membre du Cercle Brea et de Luc Thevenon, Conservateur en chef du Patrimoine, ont été déterminantes ! Conférence en l'église Saint-Benoît, édition d'un livre sur l'Art Sacré de Bonson, les conseils de ce dernier ont également été précieux pour la restauration de deux tableaux, La mort de Saint-Joseph et le tableau de Saint-Antoine l'Hermitte, plus connu sous le nom de la Gertrude aux Rats, financés par le Conseil départemental. Un début... avant le gros morceau : la restauration de la Chapelle Saint Jean-Baptiste,

décidée en 2021. Un véritable chemin de croix, tant l'urgence était à la hauteur de la dégradation de ce petit édifice, situé à l'arrivée de l'ancien chemin muletier montant de la Vallée du Var et qui marque l'entrée du village par le sud. Un travail qui impliquait mobilisation, rigueur et persévérance. Mais aussi de la générosité. Ainsi, une souscription populaire avec la Fondation du Patrimoine a été lancée. Région, Département et Métropole ont apporté leur contribution. Leur aide. C'est aussi grâce à tous que les travaux ont pu enfin débuter cette année. Avant l'aboutissement de cette collaboration efficace entre élus, agents municipaux, institutions, habitants : l'inauguration, en présence de nombreuses personnalités*, le 22 octobre dernier. Aujourd'hui, Bonsonnoises et Bonsonnois peuvent être fiers de cette chapelle dans laquelle ils pourront se recueillir. Une belle réussite qui en appelle bien d'autres...



UN LIEU HISTORIQUE

Cette Chapelle Saint Jean-Baptiste, datant de 1514, est un endroit aussi culte qu'historique. Le triptyque de Saint-Jean-Baptiste de Brea (1517), actuellement en l'église Saint-Benoît, et récemment restauré, ornait son chevet à l'origine.

Sa construction, pour sa moitié inférieure, pourrait remonter à la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle. Cet édifice de grande hauteur, car bâti en contrepente, a pu être à l'origine une tour de guet et de défense avancée du village.



BIEN D'AUTRES PROJETS

Sont en cours : la restauration de la bannière Saint-Jean-Baptiste, l'oratoire face au Lavoir du Village et, bien évidemment, la Chapelle Saint-Roch.

* Etaient présents : Dominique Estrosi Sassone, sénatrice, Patricia Demas, sénatrice, Jean-Paul David, conseiller régional, Président des Maires des Alpes-Maritimes, représentant Renaud Muselier, Président de la Région Sud, Anne Sattounet, vice-Présidente du Conseil départemental, le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Christian Estrosi, représenté par le Maire Jean-Claude Martin, Julie Charles, maire de Saint-Jeannet, Nicole Labbe, maire de la Roquette-sur-Var, Luc Thevenon, Conservateur du Patrimoine, Jacques Joncour, Délégué départemental adjoint de la fondation du Patrimoine, Jérôme Bracq, Chef de service Culture et Patrimoine au Conseil départemental, M. Regis, architecte, M. Franco, entrepreneur de maçonnerie. Jean-Louis Marques, Délégué départemental de la fondation du Patrimoine, était excusé.